

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **INTERFIN**  
Forme juridique : Société coopérative  
Adresse : Quai des Usines N° : 16 Boîte :  
Code postal : 1000 Commune : Bruxelles  
Pays : Belgique  
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone  
Adresse Internet :  
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en  approuvés par l'assemblée générale du

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du  au

l'exercice précédent des comptes annuels du  au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-app 6.1, C-app 6.2.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.3, C-app 6.2.4, C-app 6.2.5, C-app 6.3.2, C-app 6.3.3, C-app 6.3.4, C-app 6.3.5, C-app 6.3.6, C-app 6.4.2, C-app 6.5.2, C-app 6.6, C-app 6.7.2, C-app 6.8, C-app 6.9, C-app 6.14, C-app 6.17, C-app 6.18.2, C-app 6.20, C-app 9, C-app 10, C-app 11, C-app 12, C-app 13, C-app 14, C-app 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**BEN ABDELMOUMEN ANAS**

Fonctionnaire

Kruisberg 24/2

1020 Laeken

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-10-19

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

**ACHAOUI Abdellah**

Echevin

Boulevard Mettwie 93 32

1080 Molenbeek-Saint-Jean

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Président du Conseil d'Administration

**KAYA Adburrahman**

Employé

Clos Mudra 13 302

1070 Anderlecht

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

**BYTTEBIER Adelheid**

Echevine

Charles Van Lerberghestraat 19

1030 Schaerbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

**MEDHOUNE Ahmed**

Employé

Rue du Châlet 5

1210 Saint-Josse-ten-Noode

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

**PIRSON Alexandre**

Indépendant

Rue Père Eudore Devroye 185

1150 Woluwe-Saint-Pierre

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

**LHOEST Audrey**

Fonctionnaire

Chaussée d'Ixelles 126

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

**PETIT Audrey**

Employée

Place du Roi Vainqueur 22 4

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

**DHONDT Bart**

Echevin  
Edmond Tollenaerstraat 12  
1020 Laeken  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

**GUILLAUME Bernard**

Indépendant  
Avenue Adolphe Lacomblé 66  
1030 Schaerbeek  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

**DUPONT Caroline**

Employée  
Rue du Katanga 8  
1190 Forest  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

**CLERBAUX Cathy**

Echevine  
Avenue Coloniale 4/A  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Vice-président du Conseil d'Administration

**BEOZIERE Christian**

Echevin  
Avenue Jules Bordet 122  
1140 Evere  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

**KURT Christophe**

Employé  
Rue Bulins 2 33  
1090 Jette  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2023-03-21

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

**DOGANCAN Emel**

Indépendante  
Rue Verte 230  
1030 Schaerbeek  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

**HARICHE Faouzia**

Echevine  
Rue Masui 86  
1000 Bruxelles  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2020-10-20

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

**CHEGDANI Hassan**

Employé  
Chaussée de Boondael 363  
1050 Ixelles  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2020-05-05

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

**RAYMENANTS Jos**

Echevin  
Praagstraat 40  
1060 Saint-Gilles  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-17      Fin de mandat : 2023-08-31      Administrateur

**PAPADIZ Leonidas**

Indépendant  
Avenue du Scheutbosch 28 9  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-17      Fin de mandat : 2025-06-16      Administrateur

**BENALLAL M'Hamed**

Ouvrier  
Rue Georges Moreau 18  
1070 Anderlecht  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2021-10-19      Fin de mandat : 2025-06-16      Administrateur

**LORIAUX Michaël**

Avocat  
Rue du Zéphyr 34  
1200 Woluwe-Saint-Lambert  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-17      Fin de mandat : 2025-06-16      Administrateur

**COHEN Michel**

Employé  
Rue Gatti de Gamond 250  
1180 Uccle  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2022-09-20      Fin de mandat : 2025-06-16      Administrateur

**EL KAF Moulay Brahim**

Employé  
Rue Herkoliers 84  
1081 Koekelberg  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-17      Fin de mandat : 2025-06-16      Administrateur

**KAMMACHI Nadia**

Echevine  
Chaussée de Mons 649  
1070 Anderlecht  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-17      Fin de mandat : 2025-06-16      Administrateur

**PAULISSEN Stéphanie**

Juriste  
Avenue Théo Vanpé 16  
1160 Auderghem  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2022-05-10      Fin de mandat : 2025-06-16      Administrateur

**RYVERS Susanne**

Echevine  
Rue De Danemark 70 13  
1060 Saint-Gilles  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2023-12-19      Fin de mandat : 2025-06-16      Administrateur

**WYNGAARD Thibaud**

Echevin  
Avenue d'Andrimont 39  
1180 Uccle  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

**WAUTHIER Thibault**

Echevin  
Place de l'Eglise 11  
1082 Berchem-Sainte-Agathe  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

**SELLASSI Youssra**

Sans emploi  
Avenue Van Overbeke 218 3  
1083 Ganshoren  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

**RdB SRL - Renaud de Borman**

0891185124  
Rue du Long Chêne 3  
1970 Wezembeek-Oppem  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2022-06-21

Fin de mandat : 2024-06-18

Commissaire-Réviseur

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>1.245.374.739</u></b>	<b><u>1.280.552.950</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>669.039</b>	<b>682.509</b>
Terrains et constructions		22	669.039	682.509
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>1.244.705.700</b>	<b>1.279.870.441</b>
Entreprises liées	6.15	280/1	756.451.752	756.451.752
Participations		280	756.451.752	756.451.752
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	488.253.948	523.418.689
Actions et parts		284	488.253.948	523.418.689
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>3.449.301</u></b>	<b><u>13.963.786</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>3.325.090</b>	<b>3.103.160</b>
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	3.325.090	3.103.160
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>124.048</b>	<b>10.860.626</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>163</b>	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>1.248.824.040</b>	<b>1.294.516.736</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>				
Disponible		10/15	<b><u>1.178.531.314</u></b>	<b><u>1.231.344.869</u></b>
Indisponible	6.7.1	10/11	<b>286.452.351</b>	<b>286.452.351</b>
		110		
		111	286.452.351	286.452.351
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12	<b>240.018.797</b>	<b>300.946.352</b>
<b>Réserves</b>		13	<b>652.060.166</b>	<b>643.946.166</b>
Réserves indisponibles		130/1	20.735.747	21.815.277
Réserves statutairement indisponibles		1311	2.546	2.546
Acquisitions d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	20.733.201	21.812.731
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	631.324.419	622.130.889
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14		
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>2.022.409</u></b>	<b><u>2.022.409</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>2.022.409</b>	<b>2.022.409</b>
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	2.022.409	2.022.409
<b>Impôts différés</b>		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>68.270.318</b>	<b>61.149.459</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>68.270.318</b>	<b>61.149.459</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	7.250.000	
Etablissements de crédit		430/8	7.250.000	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	335.354	380.268
Fournisseurs		440/4	335.354	380.268
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	60.684.964	60.769.190
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>1.248.824.040</b>	<b>1.294.516.736</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>287.418</b>	<b>251.165</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	287.418	251.165
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>949.731</b>	<b>1.051.063</b>
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	392.401	449.609
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	13.470	13.470
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	543.860	587.984
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>-662.313</b>	<b>-799.898</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>69.740.905</b>	<b>66.556.974</b>
Produits financiers récurrents		75	69.740.860	66.278.163
Produits des immobilisations financières		750	69.696.347	66.277.968
Produits des actifs circulants		751	44.513	195
Autres produits financiers	6.11	752/9		
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	45	278.812
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>279.629</b>	<b>737.886</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	279.629	289.843
Charges des dettes		650	251.138	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		-1.136.044
Autres charges financières		652/9	28.491	1.425.887
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		448.043
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>68.798.964</b>	<b>65.019.190</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>68.798.964</b>	<b>65.019.190</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>68.798.964</b>	<b>65.019.190</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>68.798.964</b>	<b>65.019.190</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	68.798.964	65.019.190
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2	<b>8.114.000</b>	<b>4.250.000</b>
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	8.114.000	4.250.000
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)		
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7	<b>60.684.964</b>	<b>60.769.190</b>
Rémunération de l'apport	694	60.684.964	60.769.190
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

**ANNEXE**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	XXXXXXXXXX	<b>767.725</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	<b>767.725</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321P	XXXXXXXXXX	<b>85.216</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	13.470	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	<b>98.686</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22)	<b>669.039</b>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

### ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**Mutations de l'exercice**

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8391P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>756.451.752</b>
8361		
8371		
(+)/(-) 8381		
8391	<b>756.451.752</b>	
8451P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451		
8521P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8471		
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 8511		
8521		
8551P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
(+)/(-) 8541		
8551		
(280)	<b><u>756.451.752</u></b>	
281P	<b><u>XXXXXXXXXX</u></b>	
8581		
8591		
8601		
8611		
(+)/(-) 8621		
(+)/(-) 8631		
(281)		
8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	XXXXXXXXXX	222.472.337
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363	25.762.814	
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393	248.235.151	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	XXXXXXXXXX	300.946.352
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433	60.927.555	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453	240.018.797	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(284)	<b>488.253.948</b>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(285/8)		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653		

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
<b>PUBLIGAZ</b> 0447845040 Société coopérative Galerie Ravenstein 4 1000 Bruxelles BELGIQUE	PARTS SOCIALES	5.154	15		2023-09-30	EUR	1.326.546.755	111.919.816
<b>SIBELGA</b> 0222869673 Société coopérative Quai des Usines 16 1000 Bruxelles BELGIQUE	PARTS SOCIALES	5.799.962	100		2023-12-31	EUR	860.565.491	52.565.320

## ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

## ETAT DE L'APPORT

## Apport

Disponible au terme de l'exercice  
 Disponible au terme de l'exercice  
 Indisponible au terme de l'exercice  
 Indisponible au terme de l'exercice

## Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces  
 dont montant non libéré  
 En nature  
 dont montant non libéré

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives  
 Actions dématérialisées

## Actions propres

Détenues par la société elle-même  
 Nombre d'actions correspondantes  
 Détenues par ses filiales  
 Nombre d'actions correspondantes

## Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours  
 Montant de l'apport  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation  
 Montant de l'apport  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXX 286.452.351	286.452.351
8790 87901 8791 87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740 8741 8742 8745 8746 8747	

**Parts**

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	10.000
8762	10.000
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

**PRODUITS D'EXPLOITATION**

**CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086		
9087		
9088		
620		
621		
622		
623		
624		

**CHARGES D'EXPLOITATION**

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	542.900	587.116
Autres	641/8	960	868
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

## RÉSULTATS FINANCIERS

### PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

#### Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

### CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

#### Amortissement des frais d'émission d'emprunts

#### Intérêts portés à l'actif

#### Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

#### Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

#### Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

#### Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

#### Autres

Frais bancaires

Frais bancaires sur opérations boursières

Intérêts négatifs sur comptes bancaires

Moins-value sur réalisation d'actifs circulants

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
6501		
6502		
6510		
6511		1.136.044
653		
6560		
6561		
654		
655		
	28.491	23.118
		19.101
		1.987
		1.381.681

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b>45</b>	<b>278.812</b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)	<b>45</b>	<b>278.812</b>
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		278.812
Autres produits financiers non récurrents	769	45	
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66		<b>448.043</b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)		<b>448.043</b>
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		448.043
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés  
 Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif  
 Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés  
 Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

DNA : Taxe annuelle sur comptes titres  
 RDT

Codes	Exercice
9134	
9135	1.790.500
9136	1.790.500
9137	
9138	
9139	
9140	
	542.900
	69.341.999

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

Latences actives  
 Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs  
 Autres latences actives  
 Report RDT

Latences passives  
 Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
	15.060.822
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)  
 Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel  
 Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147	10.183	10.313
9148		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**ENTREPRISES LIÉES**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Placements de trésorerie**

Actions

Créances

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**

**Résultats financiers**

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

**Cessions d'actifs immobilisés**

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	<b>756.451.752</b>	<b>756.451.752</b>
(280)	756.451.752	756.451.752
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351	<b>334.860</b>	<b>379.936</b>
9361		
9371	334.860	379.936
9381		
9391		
9401		
9421	42.322.110	39.367.269
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

**ENTREPRISES ASSOCIÉES****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs****AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	34.894
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	9.900
95061	760
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

---

**RÈGLES D'ÉVALUATION****I. PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du Code des sociétés et association et de son arrêté royal d'exécution.  
Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur application par rapport à l'exercice précédent.  
Le compte de résultats n'a pas été influencé par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

**II. RÈGLES PARTICULIÈRES****1. Immobilisations corporelles**

Valeur d'acquisition :

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

Frais accessoires :

Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées.

Ceux-ci comprennent notamment la T.V.A. non déductible. Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

Amortissements :

Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire prorata temporis à dater du premier jour du mois qui suit leur acquisition. Les installations donnant lieu à amortissements sont celles existant au 31 décembre de l'exercice considéré.

Les taux d'amortissements à prendre en considération sont les suivants :

- \* 0% sur les terrains
- \* 5% sur les constructions

**2. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont inscrites à leur valeur d'acquisition, non compris les frais accessoires pris en charge par le compte de résultat.

Pour les sociétés non cotées, l'évaluation est basée sur la valeur patrimoniale des sociétés, c'est à dire leur actif net comptable. Les dépréciations durables font l'objet de réductions de valeur et les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les immobilisations financières cotées en bourse sont quant à elles valorisées à la valeur de marché à la clôture de l'exercice.

Si l'une des composantes des immobilisations financières subit une dépréciation entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes annuels par le conseil d'administration, la dépréciation n'est actée que dans la mesure où elle affecte négativement la valeur de l'ensemble de la rubrique à la date de clôture.

**3. Créances à un an au plus**

Les créances composant cette rubrique y sont reprises à leur valeur nominale.

**4. Placements de trésorerie**

Les placements de trésorerie sont inscrits à leur valeur d'acquisition, non compris les frais accessoires pris en charge par le compte de résultat. Les plus- ou moins-values latentes sont actées à la fin de chaque exercice comptable. Les valeurs retenues sont le cours de bourse s'il existe et l'actif net comptable dans les autres cas.

**5. Plus-values de réévaluation**

Les plus-values de réévaluation reflètent l'augmentation de la valeur de marché des participations financières de l'intercommunale dans les sociétés cotées en bourse.

**6. Autres réserves indisponibles**

Ces réserves couvrent la quote-part d'Interfin dans la projection du risque "pensions" de Sibelga. Le montant de ces réserves est ajusté annuellement par l'Assemblée Générale en fonction de l'évolution du risque à couvrir.

**7. Provisions pour risques et charges**

Ces provisions sont calculées conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration.

**8. Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus**

Les montants composant ces rubriques y sont repris à leur valeur nominale.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

<b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX</b>
---

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de notre intercommunale pendant son quarante-et-unième exercice social et soumettons à votre approbation le bilan, le compte de résultats au 31 décembre 2023, l'annexe ainsi que la répartition du bénéfice telle que celle-ci doit être opérée en vertu de l'article 37 des statuts.

## **I. PRÉLIMINAIRES**

### ➤ **Rôle d'Interfin**

Interfin est une intercommunale exerçant une fonction de holding. Elle est principalement chargée de :

- détenir la participation des communes dans Sibelga,
- détenir les participations bruxelloises dans les sociétés de transport d'électricité et de gaz fédérales Elia et Fluxys, directement ou via les holdings communaux Publi-T et Publigaz,
- assurer un lissage des dividendes attribués aux communes sur base du résultat financier réalisé dans les sociétés participées et contribuer à une gestion financière efficace du groupe,

Complémentairement, elle détient une participation dans la société d'informatique NRB.

### ➤ **Dates clés**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'intercommunale Interfin exerce seule ces fonctions pour les 19 communes, après avoir repris à cette date le portefeuille de participation des intercommunales IBE-IBG.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la totalité de la participation des communes dans Sibelga<sup>(1)</sup> est détenue par Interfin.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, c'est la totalité des participations dans Sibelga<sup>(1)</sup> qui est détenue par Interfin.

---

<sup>(1)</sup> à l'exception de deux parts par commune.

➤ **Gestion des participations des communes bruxelloises dans le secteur de l'énergie.**

Après avoir, fin des années '80 / début des années '90, contribué au maintien de l'équilibre 50/50 « public / privé » au sein des intercommunales mixtes par sa participation aux augmentations de capital de celles-ci (parallèlement aux intercommunales IBE-IBG pour ce qui est de Sibelgaz), Interfin est devenue le pilier de la restructuration financière des participations communales bruxelloises dans le secteur.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et jusqu'au retrait d'Electrabel, elle a détenu 69,99 % du capital de Sibelga. De la sorte, à partir de l'exercice social 2007, la quasi-totalité du dividende de la distribution revenant aux communes transite par Interfin.

Par ailleurs depuis 2005, Interfin regroupe les revenus des participations verticales des communes (voir ci-après) et de Sibelga et, par une politique de prélèvements et d'affectation en réserves, peut assurer la stabilité dans le temps des revenus des communes.

Il est rappelé ici que conformément à l'article 36 des statuts, la gestion des éléments d'actif et de passif ainsi que des revenus appartenant aux communes s'effectue via quatre secteurs de comptes : ex-Sibelgaz Electricité, ex-Sibelgaz Gaz, ex-Interelec, ex-Interga, de manière à ce que les droits patrimoniaux de chaque commune au sein de son secteur soient maintenus tels qu'ils étaient au moment de la fusion des intercommunales au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Depuis le début des années '90, l'ensemble des communes du pays a participé à un mouvement de prises de participation verticales dans le secteur de l'électricité et du gaz.

Dans ce contexte, Interfin détient une participation dans le holding communal Publigaz et, à travers lui, dans la société Fluxys. Elle détient une participation dans le holding Publi-T et, à travers lui, dans la société de transport d'électricité Elia. Elle détient par ailleurs une participation directe en Elia. Elle avait pris en 1996 une participation dans la société Electrabel, participation ayant fait l'objet en 2005 d'une offre publique combinée d'échange et d'achat avec Suez. Interfin a revendu en avril 2007 près de la moitié de sa participation dans cette société. Suite à la fusion entre Suez et Gaz de France intervenue en juillet 2008, les titres Suez ont été échangés contre des titres Gaz de France-Suez et Suez Environnement. En 2015, Gaz de France-Suez est devenu Engie. Notons toutefois que la participation d'Interfin en Engie était négligeable, soit 0,03 %. Suez-environnement est devenu Suez. En 2022, Interfin a vendu l'ensemble de ses parts détenues en Engie ainsi qu'en Suez.

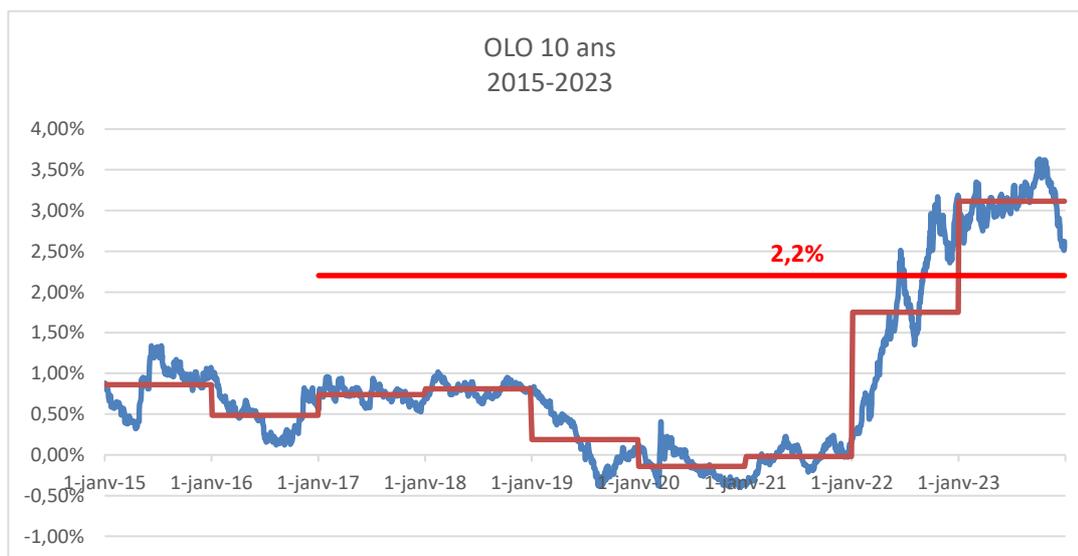
Une réflexion à plus long terme est en cours et sera abordée au point 3. « Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société » en fin de rapport.

## II. FAITS SAILLANTS

### 1. L'ÉVOLUTION DU TAUX OLO 10 ANS

Le taux OLO<sub>10 ans</sub> constitue un paramètre essentiel dans la formule de rémunération des capitaux investis des sociétés régulées dans lesquelles Interfin détient des participations.

Le graphique qui suit montre l'évolution du taux OLO<sub>10 ans</sub> au cours de ces dernières années.



Les taux historiquement bas de ces dernières années auraient pu conduire à une réduction drastique de la rémunération des capitaux investis. Toutefois, les régulateurs ont adapté leurs méthodologies pour maintenir l'encouragement aux investissements dans ce secteur et en liant une partie des bénéfices à des incentives et en forfaitisant le taux des OLO.

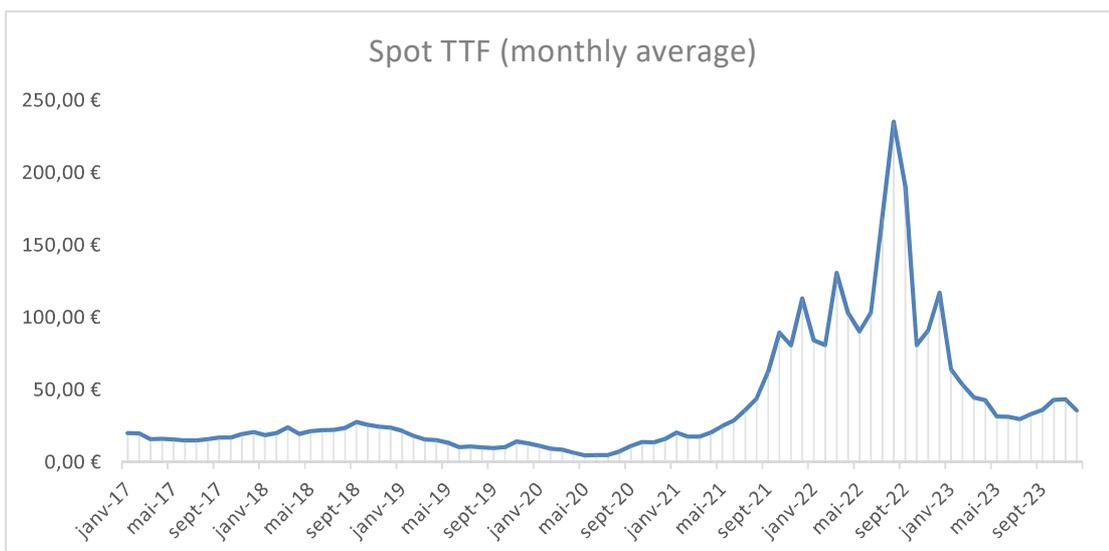
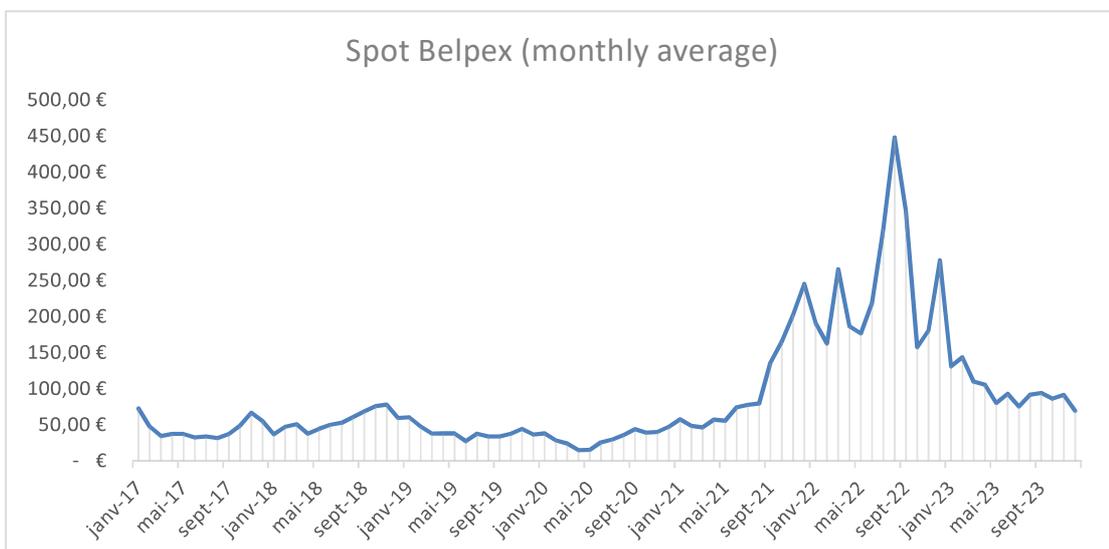
C'est ainsi qu'en ce qui concerne Sibelga, principale source de revenus d'Interfin, un plancher de 2,2 % a été fixé depuis l'exercice 2017 au taux des OLO et une rémunération incitative a été introduite.

En 2023, et ce pour la première fois depuis la mise en œuvre de ce taux plancher, le taux moyen des OLO de l'année (3,11%) se situe au-dessus de ce dernier. Ceci a ainsi eu un impact non-négligeable sur la rémunération de Sibelga.

Au surplus, cette évolution à la hausse des taux devrait également impacter favorablement les résultats de Fluxys et d'Elia dans les années à venir, la CREG ayant modifié ses méthodologies tarifaires pour l'électricité en février 2024 et ayant lancé une consultation publique sur le même thème en mars 2024 pour le gaz.

### 2. BAISSÉ/STABILISATION DES PRIX DE L'ÉNERGIE

Les prix de l'énergie, qui avaient connu une envolée spectaculaire depuis la fin 2021, ont fortement baissé en 2023. Ceux-ci semblent désormais s'être stabilisés à un niveau qui reste toutefois encore légèrement supérieur aux prix connus avant cette crise énergétique. Les graphiques suivants nous montrent l'évolution des prix spot pour l'électricité (Belpex) et pour le gaz (TTF) de 2017 à 2023.



L'impact sur les participations financières de l'évolution des prix de l'énergie sur Interfin est toutefois limité dans la mesure où la rémunération des participations régulées (Sibelga, Fluxys via Publigaz, Elia en direct et via Publi-T) est indépendante des prix de l'énergie et leurs coûts d'achat d'énergie (couverture des pertes, etc.) sont dans leur grande majorité considérés comme non-gérables.

### 3. AUGMENTATION DE CAPITAL PUBLI-T

Publi-T avait participé à l'augmentation de capital d'Elia en juin 2022, en contribuant à hauteur de 265 M€. Cette contribution a été initialement financée par les liquidités disponibles ainsi que par des crédits-ponts obtenus auprès d'une institution financière et de certains actionnaires. En juin 2023, Publi-T a à son tour réalisé une augmentation de capital en émettant 133 210 nouvelles actions sans valeur nominale, au prix unitaire de 1 934 €. Interfin, en tant qu'actionnaire, a pris part à cette augmentation

de capital de Publi-T en juin 2023 afin de préserver son pourcentage de détention dans l'entreprise, acquérant ainsi 13 321 actions supplémentaires.

### III. SUITE DU RAPPORT ANNUEL VISÉ AUX ARTICLES 3:5 ET 3:6 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

#### 1. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

##### 1.1. Comptes de bilan

Le pied de bilan se chiffre à 1 248 824 040,27 € contre 1 294 516 736,34 € à la clôture de l'exercice précédent, soit une diminution de 45 692 696,07€.

Les commentaires succincts qui suivent portent sur les rubriques dont les mouvements sont les plus significatifs.

##### ➤ **Comptes d'actif**

**Actifs immobilisés : 1 245 374 739,06 € (-35 178 210,86€)**

- Immobilisations corporelles : 669 038,73 € (- 13 469,86 €)

Celles-ci concernent de petits actifs immobiliers situés sur les communes de Forest et Bruxelles, d'une valeur d'acquisition totale de :

Terrains	498 k€ (sq)
Bâtiments	269 k€ (sq)

Des amortissements de 98,7 k€ ont été pratiqués sur les bâtiments, dont 13 k€ à charge du présent exercice.

- Immobilisations financières : 1 244 705 700,33€ (-35 164 741,00€)

Celles-ci représentent 99,67 % des actifs d'Interfin.

A ce stade, il est utile de rappeler les règles d'évaluation.

« Les immobilisations financières sont inscrites à leur valeur d'acquisition pour les participations non cotées en bourse. Les immobilisations financières cotées en bourse sont valorisées à la valeur de marché à la clôture de l'exercice. »

Nous y trouvons d'abord des participations reprises sous la rubrique « entreprises liées » :

Sibelga

Suite aux opérations sur les fonds propres de Sibelga en 2014, Interfin détient 2 169 962 nouvelles actions A de Sibelga pour un montant de 393 451 538,53 €. Elle détient également 3 630 000 actions E pour un montant de 363 000 000,00 €. Le montant total de la participation d'un montant de 756 451 538,53 € est resté inchangé par rapport à l'exercice précédent.

En définitive, la participation financière en Sibelga a été maintenue à quasi 100 %.

- Pour rappel, Sibelga se focalise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 sur son métier de gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Elle perçoit à ce titre des revenus essentiellement régulés qui s'inscrivent dans une période régulatoire de cinq ans. Ceux-ci sont, le cas échéant, ajustés par la décision du régulateur sur les soldes (écarts entre la réalité et la proposition budgétaire/tarifaire).
- Ce cadre régulatoire est régi par une ordonnance de la région bruxelloise. L'ordonnance a sorti ses effets en matière de tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2014. En vertu de celle-ci, le pouvoir d'établir une méthodologie tarifaire pour la distribution d'électricité et de gaz ainsi que celui d'approuver des tarifs de distribution établis conformément à cette méthodologie reviennent à Brugel, le régulateur bruxellois des marchés de l'électricité et du gaz.

Les méthodologies tarifaires en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2024 ont été approuvées par Brugel fin 2019. Elles se caractérisent par une grande stabilité par rapport au cadre précédent.

Dans le cadre de ces méthodologies tarifaires, Brugel a validé les propositions tarifaires de Sibelga pour la période 2020-2024. (cfr. décisions 20191218-122 bis et 123 bis).

Les méthodologies confirment que le taux OLO repris dans la formule de rémunération équitable est maintenu dans un tunnel avec un floor et un cap. Cette mesure offre ainsi des perspectives stables en matière de rémunération équitable en Sibelga et de dividendes qui en découlent à percevoir par Interfin.

Notons également qu'à partir de l'exercice 2020, une incentive regulation sur la qualité des services a été mise en place. Brugel a ainsi fixé des seuils et trajectoires de performance pour chacun des indicateurs de suivi. (cfr. décisions 20191127-124 et 20191218-126).

Notons enfin que Brugel a validé en novembre 2023 les méthodologies tarifaires qui seront d'application de 2025 à 2029 (modèle de régulation et cadre régulatoire).

#### Autres entreprises liées

Interfin détient une participation symbolique en BNO de 2 parts pour une valeur de 213,38 €.

Nous y trouvons ensuite les autres immobilisations financières :

#### Publi-T

Fin 2021, Interfin disposait, suite aux augmentations de capital successives du passé de 172 949 actions pour une valeur d'acquisition de 68 405 688,75 €.

En juin 2022, Publi-T a souscrit à l'augmentation de capital d'Elia à hauteur de 265 M€. Cette souscription a été financée dans un premier temps par les liquidités disponibles ainsi que par des crédits-ponts auprès d'une institution financière et de certains actionnaires. En juin 2023, Publi-T a, à son tour, procédé à une augmentation de capital via l'émission de 133 210 nouvelles actions sans valeur nominale au prix de 1 934,00€ par action. Interfin, en sa qualité d'actionnaire a participé à l'augmentation de capital de Publi-T en juin 2023 afin de ne pas se faire diluer, en achetant ainsi 13 321 actions supplémentaires pour un montant total de 25 762 814,00 €. La participation à cette augmentation de capital a été financée par les liquidités disponibles ainsi que par une ligne de crédit remboursable courant 2024 de 7,25 M€.

La valeur globale de la participation à la date de la clôture de l'exercice 2023 est de 94 168 502,75 € pour 186 270 actions. De par la participation d'Interfin à l'augmentation de capital de Publi-T, le poids de sa participation représente toujours 10 % du capital. Publi-T détient 44,79 % des actions d'Elia à la date de clôture de l'exercice. Ses revenus sont tributaires des dividendes octroyés par le gestionnaire de réseau de transport.

#### Elia

Rappelons qu'en 2019, le gestionnaire de réseau de transport belge Elia System Operator, dans lequel Interfin détient une participation directe et indirecte a été restructuré. La société a été rebaptisée Elia Group, et son activité de gestionnaire de réseau belge a été transférée à une nouvelle société filiale, Elia Transmission Belgium. Les activités allemandes restent elles gérées par sa filiale Eurogrid qui contrôle le gestionnaire de réseau de transport 50 Hertz et en détient 80 % du capital.

Fin 2021, Interfin disposait d'un total de 2 922 910 actions pour une valeur de 338 180 187,00 € compte tenu de la valeur de l'action qui était alors de 115,70 €.

En juin 2022, Elia a annoncé vouloir procéder à une augmentation de capital à raison de 590 M€. Interfin a participé à cette augmentation de capital en souscrivant à 201 580 actions supplémentaires au prix de 124,50€ par action. Interfin détient ainsi depuis lors 3 124 490 actions en Elia, ce qui mène à une participation directe d'Interfin de 4,25%.

A la clôture de l'exercice écoulé, la valorisation de l'action est passée de 132,80 € à fin 2022 à 113,30 € à fin 2023. Dès lors, la valeur globale de la participation est passée de 414 932 272,00 € fin 2022 à 354 004 717,00€ fin 2023, soit une diminution de 60 927 555,00 €.

Le groupe Elia est confronté à la nécessité de financement d'importants investissements liés à la transition énergétique. Sa capacité à y faire face constitue un de ses risques principaux. Le groupe Elia a par ailleurs annoncé en février 2024 avoir signé un accord pour une facilité de crédit renouvelable (RCF) de 1.260 M€, qui remplace l'accord pour une RCF liée à la durabilité signé en 2020.

#### Publigaz

A la clôture de l'exercice 2023, la participation d'Interfin en Publigaz est de 5 154 parts pour un montant de 36 604 650,73 €. Cela représente une participation de 15 % du capital.

Publigaz détient 77,46 % de Fluxys S.A. Fluxys S.A. détient 90 % du capital de Fluxys Belgium.

L'année 2022 a été marquée par le rachat par Energy Infrastructure Partners (EIP) de la majorité de la participation de CDPQ en Fluxys S.A. Investisseur en infrastructures et spécialiste du secteur de l'énergie, EIP travaille aux côtés de Fluxys depuis 2016 en tant que partenaire dans FluxSwiss. EIP poursuivra le partenariat de CDPQ dans Fluxys avec les investisseurs belges AG Insurance, Ethias et la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, déjà actionnaire dans Fluxys. Suite à ce changement de partenaire, Publigaz a revu la convention d'actionnaire qui le lie aux autres actionnaires de Fluxys S.A.

Il y a lieu de noter l'importance stratégique de Fluxys, en particulier Fluxys Belgium, pour la sécurité d'approvisionnement en Europe. En effet, suite au conflit en Ukraine et à l'arrêt de la fourniture de gaz russe vers l'Allemagne via les gazoducs Nordstream, les importations de LNG via Zeebrugge se sont intensifiées et le transit vers l'Allemagne est à son maximum. De même, le stockage de Loenhout est devenu clef pour la sécurité énergétique. Cette augmentation d'activité a eu pour effet d'augmenter considérablement les revenus de Fluxys Belgium. Toutefois, Fluxys Belgium opérant dans un modèle régulé, cela n'a pas eu d'impact sur les bénéficiaires, mais cela a fait augmenter les soldes tarifaires.

L'activité de Fluxys ailleurs en Europe, via la filiale Fluxys Europe, se développe dans un contexte également marqué par la guerre en Ukraine et la réduction importante d'importation de gaz russe en Europe. Les flux de gaz ont connu d'importantes variations qui ont confirmé la criticité pour la sécurité d'approvisionnement européenne des infrastructures de Fluxys en Europe.

Grâce à ses actifs et à ses partenariats dans des infrastructures gazières clés en Europe, Fluxys peut en effet offrir des capacités de transport de gaz dans toutes les directions le long des axes d'approvisionnement Nord/Sud, Est/Ouest et, certainement depuis la guerre en Ukraine également le long de l'axe Ouest/Est.

La stratégie du futur de Fluxys s'appuie sur 3 axes :

- continuer à évoluer et croître en Belgique et en Europe ;
- transporter l'énergie (molécules gazeuses) de l'avenir (biométhane, hydrogène, CO<sub>2</sub>) ;
- investir en dehors de l'Europe (notamment via la filiale Fluxys International).

Ces évolutions devraient permettre une augmentation du résultat de Fluxys à moyen terme et donc des revenus de Publigaz. En attendant, Fluxys S.A. et Publigaz maintiennent la stabilité du dividende attendu.

Récemment, des voix se sont fait entendre pour demander l'arrêt des importations du gaz russe via LNG. A ce stade, aucune décision de la Belgique ni de l'Europe n'ont été prises. Une telle décision, surtout si elle est prise uniquement au niveau belge, serait de nature à avoir un impact important sur les résultats de Fluxys et sur la sécurité d'approvisionnement en Europe.

**NRB**

Interfin détient 2 500 parts de NRB, un des leaders du secteur ICT en Belgique, pour un montant de 3 476 077,94 €.

Cela représente une participation de 4,02 %. NRB a connu ces dernières années une forte croissance de ses activités grâce à plusieurs acquisitions. Son chiffre d'affaires et son EBIT sont en forte progression. Toutefois, depuis fin 2021 et la mise en place du modèle de marché fédéral via Atrias, la participation en NRB n'est plus stratégique pour le groupe Interfin. Le rachat en 2023 de WIN par NRB par apport en nature et augmentation de capital nécessitant une valorisation de NRB, celle-ci pourrait donc être la base d'une valorisation pour une revente éventuelle de la participation d'Interfin afin de permettre à Interfin de financer l'augmentation de capital en Publi-T.

En résumé, la situation des principales participations détenues en portefeuille par Interfin est la suivante :

	Nbre actions	Poids	Valorisation	Variation
Sibelga actions A	2 169 962	100,00%	393,4 M€	(=)
actions E	3 630 000	100,00%	363,0 M€	(=)
Sibelga total	5 799 962	100,00%	756,4 M€	(=)
Publigaz	5 154	15,00%	36,6 M€	(=)
Publi-T	186 270	10,00%	94,2 M€	(+ 25,8 M€)
Elia*	3 124 490	4,25%	354,0 M€	(- 60,9 M€)
NRB	2 500	4,02%	3,5 M€	(=)
Total	-	-	1 244,7 M€	(- 35,2 M€)

Les participations non cotées en bourse n'ont pas fait l'objet d'ajustements à la valeur de marché.

\* Les participations (détenues en direct) cotées en bourse représentent 28,4 %.

**Actifs circulants : 3 449 301,21 € (- 10 514 485,21€)**

- Créances à un an au plus : 3 325 089,71 € (+ 221 929,37 €)

La variation de ce poste résulte essentiellement de créances pour récupérations d'impôts relatifs aux années 2023 et 2022, contre des récupérations relatives à 2022 et 2021 à la clôture du précédent exercice.

- Valeurs disponibles : 124 048,48 € (- 10 736 577,60 €)

Les valeurs disponibles sont limitées au strict minimum en fonction de nos besoins immédiats.

Les mouvements les plus significatifs des valeurs disponibles sont les suivants :

<u>Entrées</u>	
+ 42,3 M€	Dividende Sibelga
+ 25,6 M€	Dividendes autres participations (PM déduit)
+ 7,3 M€	Utilisation de la ligne de crédit
+ 1,6 M€	Récupération ISOC
+ 0,2 M€	Produits d'exploitation (loyers et redevances)

+ 0,1 M€	Emoluments administrateurs dans sociétés participées
+ 77,0 M€	Total des entrées
<b>Sorties</b>	
- 60,8 M€	Dividende ordinaire aux communes
-25,8 M€	Participation à l'augmentation de Capital de Publi-T
- 1,0 M€	Frais de fonctionnement, taxes et cotisations
- 0,3 M€	Intérêts sur avance Sibelga
- 87,7 M€	Total des sorties
- 10,7 M€	Variation des valeurs disponibles

➤ **Comptes de passif**

**Capitaux propres : 1 178 531 313,81 € (- 52 813 555,00 €)**

- Apport indisponible hors capital : 286 452 350,59 (s.q.)

Ex-Capital : 169 458 600,79 € (s.q.)

Primes d'émission : 116 993 749,80 € (s.q.)

- Plus-value de réévaluation : 240.018.796,99 € (- 60 927 555,00 €)

Ce poste constitue la contrepartie des plus-values de réévaluation actées à l'actif du bilan sur la participation directe en ELIA. La variation à la baisse correspond à la moins-value de réévaluation actée sur cette participation à la clôture de l'exercice écoulé.

- Réserves : 652 060 166,23 € (+ 8 114 000,00 €)

Réserves indisponibles : 20 735 746,78 € (- 1 079 530,37 €)

Réserve statutairement indisponible : 2.545,87 € (s.q.)

Autres Réserves indisponibles : 20 735 746,78 € (- 1 079 530,37 €)

Interfin a pris, par la convention portant sur l'équilibre dans les activités de fourniture d'électricité et de gaz et de gestion de réseau en Région de Bruxelles-Capitale, l'engagement de couvrir sa quote-part dans le risque « pensions complémentaires » de Sibelga.

Par ailleurs, compte tenu des incertitudes pesant à l'époque sur le processus réglementaire et en particulier sur les modalités de couverture des charges des pensions non-capitalisées par les tarifs, il a été décidé lors de la clôture de l'exercice 2008 qu'Interfin couvre formellement sa quote-part dans le risque « pensions » de Sibelga.

A ce titre, il est proposé chaque année à l'Assemblée Générale d'ajuster les réserves indisponibles affectées explicitement à la couverture de ce risque. Il en résulte un ajustement à la baisse.

Les réserves indisponibles seront ramenées de 21 815 277,15 € à 20 735 746,78 € par un transfert de 1 079 530,37 € vers les réserves disponibles.

Réserves disponibles : 631 324 419,45 € (+ 9 193 530,37 €)

Outre le transfert des réserves indisponibles vers les réserves disponibles, il sera proposé à l'Assemblée Générale de doter 8 114 000,00 € aux réserves disponibles. Cette opération doit permettre l'octroi d'un dividende aux communes dans la ligne des budgets communaux (voir ci-après).

Sous réserve de l'approbation de cette opération par l'Assemblée Générale, les réserves disponibles passeront de 622 130 889,08 à 631 324 419,45 €.

**Provisions et impôts différés : 2 022 408,89 € (s.q.)**

- Provisions pour risques et charges : 2 022 408,89 € (s.q.)

Cette provision a été dotée afin d'assurer la couverture des charges résiduelles de l'ancien fonds « éclairage public ». Aucune commune n'a fait appel à ce fonds en 2023. Cette provision est toutefois appelée à disparaître à terme.

**Dettes : 68 270 317,57 € (+ 7 120 858,93€)**

- Dettes à plus d'un an : 0,00 € (s.q.)

Il n'y a aucune dette financière à long terme ouverte en Interfin.

- Dettes à un an au plus : 68 270 317,57 € (+ 7 120 858,93€)

Dettes financières (établissements de crédits) : 7 250 000,00 € (+ 7 250 000,00 €)

Les dettes financières concernent l'ouverture d'une ligne de crédit auprès de la banque ING pour un montant de 8 M€. Cette ligne de crédit a été ouverte en décembre 2023 faisant suite à la prise de participation dans l'augmentation de capital réalisée par Publi-T, pour laquelle Interfin a acheté 13 321 actions supplémentaires pour un total de l'ordre de 25,8 M€ en juin 2023. Interfin avait alors pu compter sur ses liquidités propres pour partie ainsi que sur une avance de sa filiale Sibelga. Cette dernière est toutefois arrivée à échéance fin 2023. Interfin a ainsi ouvert cette ligne de crédit pour pouvoir rembourser cette dette. Interfin disposera des liquidités suffisantes via l'obtention de dividendes de ses différentes participations en 2024 pour rembourser ce prêt.

Dettes commerciales (fournisseurs) : 335 354,06 € (- 44 914,32 €)

Ce poste concerne principalement les frais d'assistance de Sibelga à Interfin (335 k€).

Autres dettes : 60 684 963,51 € (- 84 226,75 €)

Cette rubrique porte exclusivement sur le dividende de l'exercice. Celui-ci fera l'objet d'un commentaire ci-après.

## 1.2. Comptes de résultats

Globalement, Interfin présente pour l'exercice 2023 un bénéfice de 68 798 963,51 € pour 65 019 190,26 € au cours de l'exercice précédent, soit une augmentation de 3 779 773,25 €. Celle-ci trouve sa justification dans les commentaires évoqués ci-après.

- Le résultat d'exploitation constitue une charge de 662 312,90 € (+ 137 585,19 €).

Les produits d'exploitation, pour un montant de 287 418,07 € (+ 36 252,75 €), portent principalement sur

- la récupération des jetons de présence dans les sociétés participées pour 109 k€ (+ 19 k€),
- le loyer à Forest pour 178 k€ (+ 17 k€).

Les charges d'exploitation, pour un montant de 949 730,97 € (- 101 332,44 €), portent principalement sur les frais de fonctionnement de l'intercommunale.

Relevons les postes les plus significatifs :

Frais d'assistance administrative portés en compte par Sibelga	331 k€	(- 45 k€)
Taxe sur les comptes titres	543 k€	(- 44 k€)
Jetons de présence + cotisation INASTI	35 k€	(- 1 k€)
Honoraires (réviseurs, avocats, consolidation...)	19 k€	(- 8 k€)

La diminution des frais d'assistance administratives portés en compte par Sibelga résulte de l'abrogation d'un avenant au contrat relatif à Monsieur Luc Hujoel en qualité de directeur d'Interfin.

La taxe sur les comptes titres a été instaurée par la loi du 11 février 2021. Les comptes-titres visés sont ceux sur lesquels des instruments financiers peuvent être crédités ou desquels des instruments financiers peuvent être débités, peu importe qu'ils soient détenus en indivision ou en démembrement. Le taux de la taxe est de 0,15 % et s'applique sur la valeur moyenne annuelle de l'ensemble des « instruments financiers imposables » détenus sur le compte-titres si elle excède 1 000 000 €. Pour Interfin, cette taxe s'applique aux titres Elia (taxe de 543 k€).

Notons également le faible niveau des jetons de présence suite à l'entrée en vigueur, le 08 février 2019, de l'arrêté d'exécution conjoint du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant exécution de l'article 5, § 1er, de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

- Le résultat financier constitue un produit de 69 461 276,41€ en augmentation de 3 642 188,06€.

Les produits financiers, pour un montant de 69 740 905,23 € par rapport à 66 556 974,33 € au cours de l'exercice précédent, proviennent essentiellement des participations financières et accessoirement des placements de trésorerie à court/moyen terme.

Les rubriques principales sont :

- le dividende de Sibelga (1)	42,3 M€	( + 3,0 M€)
- les dividendes des autres participations (2)	27,4 M€	(+ 0,5 M€)
- les produits des actifs circulants (3)	-	(s.q.)
- produits financiers non récurrents (4)	-	(- 0,3 M€)
Total (arrondi)	69,7 M€	(+ 3,2 M€)

Commentaires :

- (1) Le dividende de Sibelga est en augmentation de 3,0 M€. Perçu par Interfin en 2023, il porte sur l'exercice 2022.
- (2) Les dividendes des autres participations sont en légère hausse. Cette hausse résulte d'une augmentation des dividendes en provenance de Publi-T (+ 0,5 M€), de Elia (+ 0,9 M€), compensée par des diminutions des dividendes provenant de NRB (- 0,2 M€) ainsi que d'Engie suite à la vente de l'entièreté de ces participations en 2022 (- 0,7 M€).
- (3) Les produits des actifs circulants sont non-significatifs. Ceux-ci concernent principalement des intérêts sur un prêt à court terme d'une valeur de 15 M€ qu'Interfin a octroyé à Publi-T en vue de participer à l'augmentation de capital en Elia. Ce poste reprend également des intérêts sur comptes bancaires.
- (4) Les produits financiers non récurrents sont quasi nuls (- 0,3 M€). La diminution s'explique par les plus-values sur ventes de titres Suez pour 0,1 M€ et sur vente de titres Engie pour 0,2 M€ réalisées en 2022.

Focus sur le rendement « dividende » par rapport aux participations :

Participations Commentaires :	Valeur comptable	Dividende	Rendement dividende
Sibelga (1)	756,4 M€	42,3 M€	5,59 %
Publigaz (1)	36,6 M€	15,6 M€	42,66 %
Publi-T (1)	94,2 M€	5,1 M€	5,47 %
Elia (2)	354,0 M€	6,0 M€	1,69 %
NRB (1)	3,5 M€	0,6 M€	18,50 %
Total	1 244,7 M€	69,7 M€	5,60 %

- (1) Valeur comptable = valeur non réévaluée
- (2) Valeur comptable = valeur de marché au 31/12/23. Elle comporte la valeur d'acquisition (114,0 M€) augmentée des plus-values de réévaluation (latentes) cumulées (240,0 M€). Compte tenu de ces éléments, il serait réducteur pour Interfin de s'arrêter au rendement du dividende perçu par rapport à la valeur comptable établie conformément aux règles d'évaluation d'Interfin. Notons également que le montant du dividende comprend le précompte mobilier.

Il est à noter que si le rendement était calculé à la valeur de marché, le rendement de Publigaz, mais également dans une moindre mesure celui de Publi-T seraient « normalisés » par rapport aux participations.

Les charges financières se chiffrent à 279 628,82 € par rapport à 737 885,98 € au cours de l'exercice précédent.

Elles sont principalement constituées d'intérêt sur avance versée par Sibelga à Interfin en vue de financer partiellement l'acquisition de parts supplémentaires en Publi-T (+ 0,3 M€). La diminution des charges financières provient donc principalement d'effets spécifiques à 2022, à savoir : la reprise de réduction de valeur sur la SICAV obligataire CANDRIAM BONDS TOTAL RETURN pour - 1,1 M€, la moins-value réalisée lors de la vente de ces titres pour 1,3 M€, ainsi que la moins-value sur la vente des titres Engie à hauteur de 0,4 M€.

Elles portent accessoirement sur des frais bancaires.

- Les impôts sur le résultat sont nuls.  
Rappelons l'essentiel des revenus d'Interfin sont considérés comme définitivement taxés (RDT) à 100 %.
- Le bénéfice de l'exercice

Le <u>bénéfice de l'exercice</u> s'élève à 68 798 963,51 € par rapport à 65 019 190,26 € pour l'exercice précédent (+ 3 779 773,25 €).
--

résultat d'exploitation	- 0,7 M€	(+ 0,1 M€)
résultat financier	+ 69,5 M€	(+ 3,6 M€)
	<hr/>	
	+ 68,8 M€	(+ 3,8 M€)

Ce bénéfice est aussi le bénéfice à affecter.

Il représente un rendement de 5,84 % par rapport aux capitaux propres investis.

- La politique de dividendes consiste en principe à octroyer aux communes prises dans leur ensemble un revenu (redevances de voirie Sibelga + dividendes Interfin) équivalent à celui octroyé avant la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz.  
Compte tenu de l'ensemble des éléments qui ont influencé ces résultats, des besoins de financement futurs d'Interfin, compte tenu de la volonté de l'intercommunale de répondre au mieux aux attentes des communes associées, le Conseil d'Administration propose d'octroyer un dividende qui assure pour l'ensemble des communes, compte tenu de la redevance de voirie, un revenu conforme aux engagements.  
En conséquence, le Conseil d'Administration propose d'attribuer aux associés un dividende ordinaire de 60 684 963,51€.

Cette proposition est conforme aux articles 6:114, 6:115 et 6:117 du CSA (**test d'actif net** et qui fera l'objet d'un rapport séparé).

En effet, l'affectation du résultat de l'exercice contribue au renforcement de la structure financière et de l'actif net.

Cette proposition résiste au test de solvabilité qui consiste à interdire une distribution de dividendes si l'actif net est négatif ou le deviendrait à la suite d'une telle distribution.

Compte tenu des projections de trésorerie, cette proposition est également conforme à l'article 6:116 du CSA (**test de liquidité** et qui fera l'objet d'un rapport séparé).

Les projections de trésorerie ne sont en rien perturbées par cette proposition de dividende.

Il en résulte que la proposition du Conseil d'octroyer un dividende ordinaire de 60 684 963,51€ entraîne globalement une dotation aux réserves disponibles de

8 114 000 €.

Cette proposition sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

- Par ailleurs, en fonction de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée Générale d'ajuster le montant des réserves indisponibles affectées explicitement à la couverture par Interfin de sa quote-part dans le risque « pensions » de Sibelga. Celui-ci est ramené à 20 733 200,91 € à fin 2023.

Pour rappel, ce montant est ajusté chaque année en fonction du risque à couvrir.

### 1.3 Tableau de financement

Ce tableau de synthèse représente l'ensemble des ressources mobilisées au cours de l'exercice et l'emploi qui en a été fait.

	Détail	Total
Cash Flow « activités opérationnelles »		
Résultat de l'exercice	+ 68,8 M€	
Charges non décaissées et produits non encaissés	+ 0,0 M€	
Évolution du fond de roulement	+ 7,0 M€	
<b>CASH FLOW « ACTIVITES OPERATIONELLES » = (A)</b>		<b>+ 75,8 M€</b>
Cash Flow « activités d'investissement » +		
Investissements immobilisations corporelles (-)	0,0 M€	
Investissements participations financières (-)	- 25,8 M€	
Désinvestissements immobilisations corporelles (+)	0,0 M€	
Désinvestissements participations financières (+)	0,0 M€	
<b>CASH FLOW « ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS » = (B)</b>		<b>- 25,8 M€</b>
Cash Flow « activités de financement »		
Augmentation de capital	0,0 M€	
Dettes LT - augmentation	0,0 M€	
- remboursement	0,0 M€	
Dividendes payés	- 60,8 M€	
<b>CASH FLOW « ACTIVITES DE FINANCEMENT » = (C)</b>		<b>- 60,8 M€</b>
<b>CASH FLOW NET = (A) + (B) + (C)</b>		<b>- 10,7 M€</b>
Liquidités et placements de trésorerie		
Début de période = (D)		+ 10,9 M€
Fin de période = (F)		+ 0,1 M€
Delta = (F) – (D)		<b>- 10,7 M€</b>

### 1.4 Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes identifiés en Interfin sont les suivants :

- Risque sur les participations financières cotées en bourse.  
Celui-ci est réduit dans la mesure où ces participations ne représentent que 32,4 % du portefeuille. Si nous intégrons les participations Publi-T et Publigaz, qui sont les actionnaires de référence ou majoritaires d'Elia et de Fluxys, nous arrivons à une exposition au risque de 38,95 % (valeur dans les comptes au 31/12/2023).

- Risque sur les participations financières dont les revenus dépendent de réglementations nationales ou régionales.
  - Dans la période tarifaire actuelle (2020-2023 pour Fluxys et Elia, et 2020-2024 pour Sibelga), les rémunérations régulées de ces participations financières sont liées à l'évolution du taux OLO 10 ans qui a connu une augmentation notable en 2023.
  - Pour la période régulatoire suivante pour Elia et Fluys (2024-2027) le régulateur fédéral de l'énergie en Belgique (la CREG) a revu dans le courant de l'année 2022 les méthodologies tarifaires qui seront applicables pour Elia et Fluxys. Au départ, une des évolutions prévues était la fixation du taux sans risque pour toute la période tarifaire (au lieu d'un recalcul de la rémunération sur base du taux OLO réel). Cependant, au vu de la hausse des taux d'intérêts en 2022 et 2023 et des besoins importants de financement, le régulateur fédéral, la CREG a procédé à un réexamen du taux de rémunération des capitaux investis. Ce réexamen a donné lieu, début 2024, à la fixation d'un taux flottant, plus favorable pour Elia et devrait amener les mêmes résultats pour Fluxys, avec quelques mois de retard. Ceci devrait dès lors a priori permettre de garder des rendements du même ordre.
  - Pour la période régulatoire suivante pour Sibelga (2025-2029), les évolutions des méthodologies tarifaires sont à ce jour connues mais les impacts ne sont à ce stade pas encore chiffrés. Toutefois, notons que le niveau de la rémunération ne sera plus dépendant de l'évolution du taux OLO puisque le taux de la dette qui servira au calcul de la WACC sera fixé ex-ante.  
Ces révisions pourraient amener à revoir, à terme, la politique de dividende d'Interfin.
- Risques liés aux instabilités du marché de l'énergie.  
Les marchés de l'énergie ont connu de très grandes perturbations liées à une relative rareté de l'énergie et à des instabilités géopolitiques, ce qui a mené à une augmentation spectaculaire des prix de l'énergie depuis mi-2021 (notamment du gaz et de l'électricité). Cette augmentation des prix n'a pas eu d'impact majeur à ce stade sur les participations financières d'Interfin. A long terme cependant, il est encore difficile d'estimer ce que cette crise pourrait engendrer comme impact sur les participations financières d'Interfin (par exemple, en termes de risque d'impayés des clients, d'augmentation des coûts ou de réduction des quantités d'énergie consommées ou encore d'impact d'une décision législative de ne plus importer de LNG russe).
- Risque sur l'utilisation d'instruments financiers.  
Celui-ci est également limité en raison de la politique de placements de l'intercommunale (voir point 8 ci-après). Il n'est jamais nul en raison des aléas du marché.
- Risque de couverture « pensions » de Sibelga.  
Celui-ci nécessite l'ajustement des réserves indisponibles dédicacées à cet effet. Au-delà de l'ajustement à la baisse des réserves indisponibles qui suit l'évolution dégressive du risque à couvrir, ce risque a été considérablement réduit suite à la décision ponctuelle de Brugel en 2016 de compenser en Sibelga les capitaux pensions par une partie des soldes réglementaires.
- Risque fiscal.  
Interfin, en tant qu'intercommunale, est soumise à l'impôt des sociétés conformément à la Loi-programme du 19 décembre 2014 et à la loi réparatrice du 10 août 2015. L'impact de cette mesure pour Interfin a toutefois été limité car les impôts mis à sa charge portaient essentiellement sur des revenus définitivement taxés (R.D.T.) à 95 % jusqu'à la clôture de l'exercice 2017. La loi du 25 décembre 2017 portant réforme de l'impôt des sociétés (voir ci-avant) fixe les R.D.T. à 100 % à partir de l'exercice 2018.  
Par ailleurs, 2021 a vu l'instauration de la taxe sur les comptes-titres qui a un impact non-négligeable sur Interfin. Des modifications de régime d'imposition similaires pourraient donc, le cas échéant, avoir un impact sur Interfin.

## 2. DONNÉES SUR LES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.

Néant.

## 3. INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

### ➤ L'ÉVOLUTION DU TAUX OLO 10 ANS

Le taux OLO 10 ans constitue un paramètre essentiel dans la formule de rémunération des capitaux investis pour les sociétés ayant des activités régulées dans les secteurs du transport et de la distribution d'énergie en Belgique.

Son évolution a été commentée ci-avant au point II. Faits saillants.

Étant donné que le portefeuille de l'intercommunale est principalement constitué de participations dont la rémunération est liée au taux OLO<sub>10 ans</sub>, les perspectives d'évolution des résultats et des dividendes qui en découlent risquent d'être sensiblement affectées.

Pour ce qui concerne la participation en Sibelga, notons que le cadre tarifaire pour la période 2020-2024 maintient des mesures favorables en matière de rémunération équitable du capital investi, via un niveau plancher de l'OLO<sub>10 ans</sub>, et contient le principe d'incentive regulation. Pour la prochaine période régulatoire, le taux sans risque sera fixé pour toute la période 2025-2029 et ne subira donc plus les aléas des variations du taux OLO.

Pour ce qui concerne les participations en Elia (directe et indirecte) et en Fluxys (indirecte), notons que le cadre régulatoire en vigueur actuellement prévoit également la fixation d'un taux OLO<sub>10 ans</sub> qui maintient la rémunération équitable du capital investi à un niveau correct. Pour la prochaine période régulatoire, le taux sans risque sera également partiellement fonction du taux OLO à venir.

### ➤ PLAN A LONG TERME

Nous avons rappelé dans les préliminaires (voir ci-avant) le rôle et les missions d'Interfin. Ce rôle s'inscrit dans un contexte multidimensionnel en pleine mutation. Notons :

- la transition énergétique ;
- les développements internationaux d'Elia Group et de Fluxys S.A. ;
- la régulation des réseaux d'électricité et de gaz ;
- le cadre institutionnel bruxellois et
- le contexte économique et financier, affecté en 2020 et 2021 par le COVID-19, et notamment par la hausse spectaculaire des prix de l'énergie en 2022 ainsi que par la guerre en Ukraine.

Interfin devra donc faire évoluer son portefeuille de participations en tenant compte des enjeux suivants :

- comment accompagner le cycle descendant du gaz naturel en Europe et son impact sur Fluxys et sur Sibelga;

- comment soutenir les actionnaires d'Interfin dans la transition énergétique ;
- comment maintenir l'ancrage belge d'Elia ;
- comment optimiser le portefeuille de participations compte tenu des activités en « croissance » ou en « déclin », des rentabilités et des politiques de dividendes des sociétés participées.

**4.- INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT.**

Néant.

**5.- INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ.**

Néant.

**6.- LE BILAN FAIT APPARAÎTRE UNE PERTE REPORTÉE OU LE COMPTE DE RÉSULTATS FAIT APPARAÎTRE PENDANT DEUX EXERCICES SUCCESSIFS UNE PERTE DE L'EXERCICE.**

Néant.

**7.- TOUTES LES INFORMATIONS QUI DOIVENT Y ÊTRE INSÉRÉES EN VERTU DU PRÉSENT CODE.**

Néant.

**8.- L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LA SOCIÉTÉ.**

L'intercommunale disposant d'excédents de trésorerie suit une politique de type « bon père de famille » qui consiste à placer ces excédents en SICAV de trésorerie ou en SICAV obligataires dont le risque est limité.

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés.

#### IV. ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE

##### **ELECTIONS**

Vous aurez à procéder, au cours de cette Assemblée, à l'élection d'une administratrice, appelée à achever le mandat précédemment détenu par M. Jos RAYMENANTS, démissionnaire ; la commune de Saint-Gilles a désigné Madame Suzanne RYVERS pour le remplacer.

Vous aurez également à procéder à la réélection ou au remplacement du bureau RdB SRL, représenté par Monsieur Renaud de Borman, commissaire-réviseur, dont le mandat prend fin après la tenue de cette Assemblée. Ce nouveau mandat d'une durée de trois exercices comptables, débute avec l'audit des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 et se terminera immédiatement après la tenue de l'Assemblée générale de 2027.

##### **DECHARGE**

Nous vous prions de bien vouloir donner, par un vote spécial, décharge à vos administrateurs et au commissaire-réviseur pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2023.

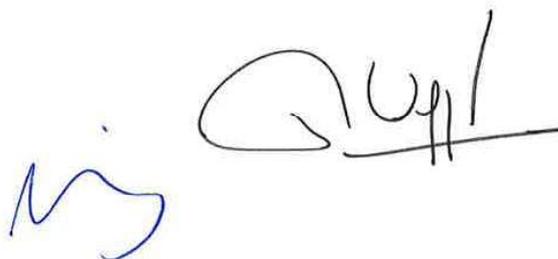
\*\*\*\*\*

Si vous approuvez le bilan, le compte de résultats, l'annexe et la répartition bénéficiaire, les dividendes revenant aux associés seront mis en paiement à la fin du mois de juin 2024.

Bruxelles, le 14 mai 2024  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

HARICHE Faouzia

WYNGAARD Thibaud



**NOTE TECHNIQUE RELATIVE À L'ARTICLE 6:115, § 1<sup>ER</sup>**  
**DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**  
**- TEST D'ACTIF NET D'INTERFIN -**

Pour protéger les parties intéressées des sociétés, le Code des Sociétés et des Associations (CSA) a introduit un double test lorsqu'une société décide de procéder à une distribution de dividende. Il s'agit du test d'actif net et du test de liquidité, tous deux inextricablement liés.

La présente note technique porte sur le test d'actif net et sur les opérations visées dans le Code des Sociétés et des Associations aux articles 6:114, 6:115 et 6:117 qui concernent les sociétés coopératives.

Cette note complète le rapport de gestion d'Interfin relatif à l'exercice 2023. Elle est établie sur base d'un état actif et passif (incluant les engagements hors bilan et les règles d'évaluation) qui correspond à la présentation BNB (voir annexe).

L'article 6:115 § 1<sup>er</sup> du CSA stipule :

« Art. 6:115. Aucune distribution ne peut être faite si l'actif net de la société est négatif ou le deviendrait à la suite d'une telle distribution. Si la société dispose de capitaux propres qui sont légalement ou statutairement indisponibles, aucune distribution ne peut être effectuée si l'actif net est inférieur au montant de ces capitaux propres indisponibles ou le deviendrait à la suite d'une telle distribution. Pour l'application de cette disposition, la partie non-amortie de la plus-value de réévaluation est réputée indisponible. »

Déterminons l'actif maximum distribuable :

➤ ETAPE 1 : Quel est le montant éligible à distribution selon l'article 6:114 du CSA ?

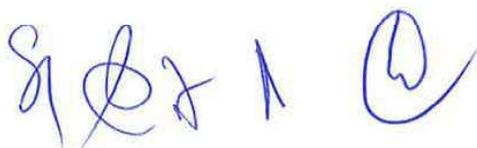
Les comptes annuels 2022 sont les derniers qui ont été approuvés par l'Assemblée générale qui a décidé de l'affectation du résultat.

Les comptes annuels 2023 sont soumis par le Conseil d'Administration à l'approbation par l'Assemblée générale qui décidera de l'affectation du résultat.

Le montant éligible à la distribution est :

+ Bénéfice de l'exercice 2023	68.798.963,51
+ Tout ce qui ne consiste pas en des capitaux propres indisponibles	623.210.419,45
	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
	692.009.382,96

Ce montant peut être limité à la suite de l'ETAPE 2.



➤ ETAPE 2 : Actif maximum distribuable

Exprimé en €	Comptes à approuver à fin 2023 (1)	Comptes approuvés à fin 2022 (2)
Total de l'actif	1.248.824.040,27	1.294.516.736,34
- Provisions	-2.022.408,89	-2.022.408,89
- Dettes	-7.585.354,06	-61.149.458,64
Actif net	1.239.216.277,32	1.231.344.868,81
- Frais d'établissement non amortis	-	-
- Frais de recherche et de développement non amortis	-	-
Actif net rectifié	1.239.216.277,32	1.231.344.868,81
- Compte de capitaux propres légalement et/ou statutairement indisponibles (*)	-547.206.894,36	-609.213.979,73
Actif maximum distribuable	692.009.382,96	622.130.889,08

(*) Exprimé en €	Comptes à approuver à fin 2023 (1)	Comptes approuvés à fin 2022 (2)
Apport indisponible	286.452.350,59	286.452.350,59
- Partie non appelée de l'apport indisponible	-	-
+ Plus-values de réévaluation	240.018.796,99	300.946.351,99
+ Réserves légalement et/ou statutairement indisponibles	20.735.746,78	21.815.277,15
+ Subsidés en capital	-	-
Capitaux propres indisponibles	547.206.894,36	609.213.979,73

(1) avant affectation du résultat

(2) après affectation du résultat

Il ressort de ce calcul que l'actif maximum distribuable à la clôture de l'exercice 2023 est de 692 009 382,96 €, ce qui correspond aux réserves disponibles (avant affectation du résultat) augmentées du résultat de l'exercice.

Le bénéfice de l'exercice 2023 s'élève à 68 798 963,51 €.

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée générale la distribution d'un dividende de 60 684 963,51 €.

Il ressort de cette proposition de distribution que l'actif net est et reste positif et qu'il est et reste supérieur aux capitaux propres indisponibles.

En conséquence, la proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale s'inscrit pleinement dans les dispositions du CSA en matière de distribution de dividende.

ANNEXE : Présentation BNB des comptes 2023 d'Interfin

2 / 2

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**



**RdB SRL – BV**  
Rue du Long Chêne 3  
1970 Wezembeek-Oppem  
Belgium  
Tél : +32 495 867 444  
RPM Bruxelles 0891.185.124

Rapport du Commissaire à l'Assemblée générale des Actionnaires de  
**INTERFIN SC**  
sur les comptes annuels pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de votre société, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale extraordinaire du **21 juin 2022**, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels **clôturés au 31 décembre 2023**. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société durant **trois** exercices consécutifs.

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### *Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **€ 1.248.824.040,27** et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice à affecter de **€ 68.798.963,51**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### *Fondement de l'opinion sans réserve*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### *Responsabilités de l'organe d'administration relatives aux comptes annuels*

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes

annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du

commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

### **Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et associations et des statuts de la société.

#### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

#### ***Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

#### ***Mention relative au bilan social***

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1<sup>er</sup>, 8<sup>o</sup> du Code des sociétés et associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

#### ***Mentions relatives à l'indépendance***

- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations ont, le cas échéant, correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

## Renaud de Borman, Reviseur d'entreprises - Bedrijfsrevisor

### *Autres mentions*

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.
- Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la distribution décidée par l'assemblée générale conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.

Wezembeek-Oppem, le 30 mai 2024,

**Renaud de Borman**  
**(Signature)**

Renaud de Borman  
Représentant la SRL RdB  
Commissaire

 Signature numérique de Renaud de  
Borman (Signature)  
Date : 2024.05.30 08:41:57 +02'00'